

# Atelier agroforesterie à Dumbéa



Financé par l'Union européenne dans le cadre du 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement régional, PROTEGE - le projet régional océanien des territoires pour la gestion durable des écosystèmes, géré par la Communauté du Pacifique (CPS), a organisé en collaboration avec la Chambre d'agriculture

de Nouvelle-Calédonie (chef de file pour la thématique « Agriculture et Forêt » de PROTEGE) un après-midi technique sur l'exploitation de Mickaël Sansoni à Dumbéa, le 9 mars dernier. Cet événement s'inscrivait dans le cadre de l'atelier régional « Forêt et Agroforesterie » et visait à mettre en évidence le rôle positif des arbres en milieu agricole. Le programme était composé de visites de parcelles avec explications techniques, de la présentation d'un chantier d'implantation et d'échanges avec des référents en agroforesterie venus de Fidji, Australie et Polynésie française.

## HOMMAGE À PIERRE MATHIEU

Pionnier de l'industrie forestière, Pierre Mathieu est décédé le 4 février, dans sa 84<sup>e</sup> année. Installé au col d'Amieu depuis 1947, il aura connu le temps de l'abattage à la hache et du sciage au cran. Après avoir pris sa retraite en 1995, Pierre ne resta pas inactif. En témoignent les 35 000 pinus et les 1 000 kaoris qu'il planta sur sa propriété entre 2000 et 2010 ! Grand amateur de cyclisme, Pierre fut couronné champion de Nouvelle-Calédonie, sur route et en cyclo-cross, en 1956. En 2001, il fut également élevé au titre de chevalier de l'ordre du Mérite agricole. Sa détermination et sa gentillesse ont émaillé un chemin de vie admirable. Le président de la Chambre d'agriculture, ses élus et ses salariés adressent à la famille leurs plus vives condoléances.

## La Chambre d'agriculture vous informe



Depuis début mars, le tarif d'inscription au registre de l'agriculture s'élève à 8 000 F. Son montant est dorénavant aligné sur celui des deux autres chambres consulaires du territoire, la CCI-NC et la CMA-NC. Pour rappel, il permet d'obtenir la carte professionnelle agricole et donne accès à de nombreux services, formations et aides.

Qui peut s'inscrire et comment s'inscrire ?

- > Toute personne ayant un projet agricole et pouvant justifier d'un terrain agricole en propriété, location ou mise à disposition ;
- > Avoir ou s'engager à avoir dans un délai d'une année le seuil minimum de 500 points sur son exploitation ;
- > Remplir une demande d'inscription à l'antenne de la Chambre d'agriculture la plus proche.

### Pour en savoir +

**Pôle économique de la Chambre d'agriculture  
de Nouvelle-Calédonie**  
Tél. : 24 31 60 - [registre@canc.nc](mailto:registre@canc.nc)  
[www.canc.nc](http://www.canc.nc)



# OTODIS

PIÈCES DÉTACHÉES

## Besoin de frein ?



2 magasins :

• Ducos

Tél. : 23 70 70

• Koné

Tél. : 42 67 97

[www.otodis.nc](http://www.otodis.nc) -  OTODIS